

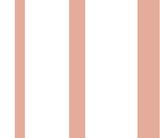
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche, de la Ruralité et de
l'Aménagement du Territoire

**Evaluation à mi-parcours du
Programme Régional de
Développement Agricole et Rural
(PRDAR) 2009-2013 du Centre**

Synthèse et réponses aux questions évaluatives



Mars 2012



Sommaire

SIGLES UTILISES	1
SYNTHESE	2
REPONSES AUX 10 QUESTIONS EVALUATIVES.....	7

Sigles utilisés

CASDAR	Compte d'Affectation Spéciale "Développement Agricole et Rural"
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
COREDEF	Comité d'Orientation Recherche Développement Formation
ETP	Equivalent Temps Plein
FDGEDA	Fédération Départementale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole
INOSYS	Innovation Système
MAAPRAT	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
PAC	Politique Agricole Commune
PRDAR	Programme Régional de Développement Agricole et Rural
R&D	Recherche et Développement
ROSACE	Réseau d'Observation des Systèmes Agricoles pour le Conseil et les Etudes

Synthèse

Le programme régional de développement agricole et rural du Centre

Les **Chambres d'agriculture de la région Centre** conduisent une partie de leurs missions de développement agricole sous la forme d'un **programme régional**, le programme régional de développement agricole et rural (PRDAR).

Ce programme est financé par le **fonds CASDAR** (Compte d'Affectation Spéciale "Développement Agricole et Rural") et orienté par le Ministère en charge de l'agriculture (MAAPRAT). Le CASDAR provient d'une taxe sur le chiffre d'affaires à laquelle contribuent toutes les exploitations agricoles. Les instituts techniques, Coop de France pour les coopératives agricoles, ainsi que les ONVAR (organismes nationaux à vocation agricole et rural tels que le réseau des CIVAM), mettent en œuvre des programmes de développement agricole et rural relevant du même cadre de financement.

Le PRDAR est un **programme pluriannuel**. L'Etat oriente depuis 2009 les actions financées vers le **développement durable**. En effet l'efficacité environnementale constitue à la fois une nécessité réglementaire et une opportunité pour les agriculteurs face aux nouveaux enjeux.

Chiffres clés du PRDAR de la région Centre

6 Chambres départementales d'agriculture et une Chambre régionale.
12 actions, chacune ayant vocation à être un projet de développement agricole de 5 années (2009-2013).
119 conseillers engagés à temps partiel sur une ou deux de ces actions, parfois plus, soit environ 1/3 des personnes et 25% des 200 équivalents temps plein des Chambres d'agriculture du Centre consacrés en 2010 au développement agricole. Dont 6 ETP hors Chambres d'agriculture.
Environ 70 conseillers actifs dans l'un des groupes régionaux du programme.
Financement CASDAR : 1,97 Million EUR par an pour un budget total du PRDAR d'environ 5 M EUR. Ce financement constitue environ 10% du budget du développement agricole dans les Chambres d'agriculture du Centre.

Pourquoi une évaluation externe ?

L'évaluation a permis d'établir en 2011 un **bilan approfondi et partagé** du PRDAR du Centre. Un Comité d'évaluation a rassemblé les Chambres d'agriculture du Centre, le MAAPRAT et les autres parties prenantes du programme. Les travaux d'évaluation ont été réalisés par un cabinet de conseil indépendant.

L'évaluation visait à la fois à optimiser la fin de la programmation actuelle du programme et à préparer la suivante. Certains de ses résultats sont pertinents non seulement pour la région Centre mais aussi plus largement pour d'autres régions.

L'évaluation du PRDAR s'est déroulée dans un **contexte particulier**. Les Chambres d'agriculture du Centre sont activement engagées dans un processus de réorganisation, à

travers la mutualisation de leurs services. Elles prennent en compte une concurrence accrue avec les grands fournisseurs de conseil technique, et en particulier avec certaines coopératives de la région.

Un programme public pour aider les agriculteurs de la région Centre à mieux anticiper

Le financement CASDAR du PRDAR permet de dédier un nombre important de conseillers à temps partiel à des actions de développement agricole. Ensemble, ces actions visent à aider les exploitants agricoles de la région à mieux **anticiper**. Le programme soutient également un objectif de **mutualisation entre conseillers**. Enfin, les conseillers mettent en avant un objectif **d'amélioration de la diffusion** des résultats tels que les références.

Les actions du PRDAR du Centre forment trois principaux ensembles :

- **la production de références** techniques et économiques sur l'efficacité des intrants et la qualité de l'eau ainsi que sur la gestion quantitative, et des références sur les systèmes d'exploitation au travers du réseau ROSACE ;
- **l'accompagnement de projets** de filières et de territoires, avec l'appui à leur émergence et l'accompagnement de projets de valorisation des productions alimentaires d'une part, de la biomasse et des énergies renouvelables d'autre part ;
- **de nouveaux accompagnements** combinant références et appui aux projets pour le développement de l'agriculture biologique et la meilleure gestion des captages.

Des **actions collectives** en cours telles que l'appui à la création et à la transmission d'entreprises, la diversification agricole ou les services de remplacement sont elles aussi intégrées dans le programme.

Un zoom sur 4 actions du PRDAR du Centre

Efficacité des intrants et qualité de l'eau

A travers cette action, la première du programme par le nombre de conseillers mobilisés, l'importante activité des Chambres d'agriculture dans la production de références technico-économiques s'oriente progressivement vers la mise au point de **systèmes pluriannuels économes en intrants**. Cette action présente un **caractère anticipateur**. Le fait que les conseillers des Chambres d'agriculture spécialisés sur des techniques innovantes soient associés, de même qu'un organisme partenaire, la FDGEDA du Cher, y contribue.

Les résultats sont diffusés directement auprès d'un public limité, les membres des groupes de développement agricole, qui constituent environ 15% des exploitations agricoles moyennes et grandes de la région Centre. Ces résultats sont néanmoins ceux qui sont, selon les agriculteurs rencontrés, les plus accessibles et les mieux adaptés à leurs besoins.

Valorisation des productions non alimentaires

Cette action a préparé la mutualisation entre Chambres d'agriculture avec la création d'une offre de service diversifiée « biomasse et énergie ». Les conseillers spécialisés des Chambres d'agriculture **accompagnent les projets** individuels et collectifs, principalement sous un

angle technique, plus qu'elles n'aident les agriculteurs à anticiper. Elles touchent un public d'agriculteurs diversifié.

Les conseillers interviennent dans le cadre d'un **processus de R&D** qui est en général piloté par les grandes entreprises de ces secteurs avec les collectivités qui sont leurs clientes. Ils participent à ce processus sans être en mesure de l'orienter. Ceci a conduit à une grande dispersion des interventions des conseillers.

Appui à l'émergence de projets de territoire

Les conseillers des Chambres d'agriculture spécialisés en projets de territoire ont développé, sur la base de leur expérience commune, une **méthode d'intervention** formalisée. Cette méthode repose sur la création ou la relance de groupes porteurs d'une dynamique collective. Elle a vocation à être complémentaire des prestations d'étude des Chambres d'agriculture auprès des territoires telles que des études foncières. Cette approche, qui commence à peine, est pour l'instant très peu identifiée par les territoires autres que ceux qui sont déjà des partenaires proches de certaines des Chambres départementales d'agriculture.

Dans cette approche du développement des territoires, le fait que les groupes soutenus soient uniquement constitués d'agriculteurs limite leur capacité à se tourner vers l'anticipation. Les thématiques des projets en cours sont **principalement agricoles** et techniques.

Références ROSACE sur les systèmes d'exploitation

La région Centre a eu dans les années 1990 un positionnement précurseur en matière de références sur les systèmes d'exploitation. Le réseau national INOSYS en cours de mise en place à l'échelle nationale par le groupe des Chambres d'agriculture repose en partie sur cette expérience. Il la complète en réintroduisant un volet dédié à l'observation des exploitations innovantes alors que ROSACE reflète la situation des **exploitations performantes** de la région Centre. Les 200 exploitations qui sont aujourd'hui suivies dans la région décrivent l'ensemble des systèmes d'exploitation, dont des systèmes en mode de production biologique.

ROSACE constitue aujourd'hui un **outil de formation** et de travail pour le tiers des conseillers des Chambres d'agriculture qui est spécialisé en conseil en économie. C'est surtout de plus en plus une **base pour la modélisation**, à destination de décideurs des Chambres d'agriculture et au-delà, mais avec une diffusion en direction des agriculteurs qui est aujourd'hui limitée.

Le programme dans son ensemble

Le PRDAR constitue-t-il un programme cohérent ?

La réponse est clairement oui. Les actions sont conduites en cohérence avec les objectifs du programme et la **coordination d'ensemble** du programme fonctionne parfaitement. Le choix de 12 actions différentes ne génère pas de dispersion excessive puisque ces actions forment les ensembles cohérents décrits plus haut. Le risque existant d'un financement par défaut des plans d'activité existants des Chambres d'agriculture est largement évité.

Le programme est en revanche très peu connu, non seulement hors des Chambres d'agriculture mais également, en leur sein, des personnes qui ne participent pas directement

au programme. En effet le PRDAR est bien piloté comme un programme public mais, en n'étant pas affiché comme tel, il présente un caractère **principalement interne** et orienté vers les méthodes de travail. Il n'y a notamment aucune communication actuellement autour des objectifs. Par ailleurs la gestion du programme a reposé sur un petit nombre de conseillers expérimentés, sans véritable interface avec les directeurs, et le comité de parties prenantes dénommé COREDEF a plus eu jusqu'à présent une fonction de forum entre acteurs que d'orientation du programme.

Le PRDAR est-il bien articulé avec les autres programmes ?

Le programme est conduit en parfaite cohérence avec le cadre du Grenelle de l'environnement. La politique régionale de développement économique des filières constitue le deuxième cadre du programme. Le manque d'un positionnement stratégique commun, nécessaire pour équilibrer la recherche de performance économique et de performance environnementale, se fait sentir. Un affichage clair de ces cadres politiques fait également défaut et contribue à la faible visibilité du programme.

Le PRDAR permet-il aux agriculteurs de mieux anticiper ?

Au travers du programme, ce sont principalement **les conseillers qui anticipent** mieux, et seulement dans deux champs, l'efficacité environnementale des systèmes de production et les méthodes d'accompagnement des projets de territoire.

La prospective constitue, avec la communication, l'une des grandes absentes du programme alors qu'il s'agit d'un ingrédient indispensable pour une anticipation active et donc une adaptation positive aux nouveaux enjeux.

La structure du programme tend à encourager des activités de conseil structurées autour des Chambres d'agriculture alors que les partenariats entre organismes sont le mieux à même de générer une capacité à anticiper, en particulier pour les agriculteurs.

Le PRDAR est-il un vecteur dans les travaux de mutualisation entre Chambres d'agriculture ?

Les équipes projet du PRDAR ont démontré la faisabilité et l'utilité d'équipes régionales au niveau des conseillers. La conduite en « **mode projet** » constitue un vecteur de renforcement des compétences des conseillers participants dans ce domaine. Les équipes de conseillers mutualisent leurs résultats, une étape de **capitalisation** qui ferait défaut si la mission d'accompagnement des agriculteurs et des territoires restait centrée sur le court terme. L'amélioration des compétences en matière de conseil n'est en revanche pas devenue l'un des champs de cette mutualisation.

La diffusion au travers de cette mutualisation constitue clairement le point faible du programme. Les décisions relatives à la diffusion sont restées du ressort de chaque Chambre départementale. Le programme finance la publication de brochures dont l'utilité est discutable. Les nouvelles technologies de l'information restent sous-employées. Enfin, le manque de définition du caractère public ou privé des résultats du programme se fait sentir dans toutes les actions étudiées.

La mutualisation en cours des services entre les Chambres d'agriculture de la région Centre, avec la création de domaines d'action régionalisés gérés par un directeur, pose la question de l'insertion dans cette nouvelle structure des groupes de conseillers qui portent le PRDAR. La logique de cette restructuration ne recoupe pas facilement la logique de projet du PRDAR. Le

fait que le management des Chambres d'agriculture et le pilotage du programme soient restés largement dissociés a retardé cet examen.

Contribution de 4 actions aux objectifs du programme : synthèse de l'évaluation

	Actions « références »		Actions « projets filières et territoires »	
	1.1.1. Intrants	4.2.1. ROSACE	2.5. Non alimentaire	3.5. Nouvelles activités
Objectif « anticipation »	+	-	-	-
Objectif « diffusion »	+	-	-	-
Objectif « mutualisation »	++	++	+	++

Notation de la proportion de critères d'efficacité qui sont satisfaits : tous (++), une majorité (+) ou une minorité (-).

Les préconisations issues de l'évaluation

Les résultats de l'évaluation conduisent à formuler cinq préconisations. Le détail opérationnel de ces préconisations a été préparé en collaboration entre le cabinet de conseil et les participants au Comité d'évaluation.

- La première préconisation constitue un préalable aux quatre autres. Le PRDAR mérite de devenir un **véritable programme public**, avec des objectifs et des partenariats clarifiés, c'est-à-dire un outil de l'action « publique » des Chambres d'agriculture, distinct et complémentaire de leurs autres activités.
- Pour ce faire, le management des Chambres d'agriculture doit réussir **l'insertion du pilotage** transversal et des équipes par projet, qui sont à maintenir dans le nouveau cadre restructuré des Chambres d'agriculture du Centre.
- Les actions devront mobiliser **trois nouveaux leviers** afin de permettre aux agriculteurs de **mieux anticiper** : les projets collectifs, qui créent une dynamique entre agriculteurs (avec dans certains domaines la nécessaire participation des autres acteurs ruraux), l'approche prospective pour prendre en compte les enjeux émergents, et enfin les partenariats hors Chambres d'agriculture.
- Le centrage du PRDAR sur son point fort, **l'efficacité environnementale**, sous tous ses aspects (technique, économie des systèmes d'exploitation, gestion des risques et territoires), actuel point fort du programme, mérite d'être poursuivi. Le développement des approches territoriales est également à renforcer.
- Enfin, une **stratégie régionale d'accès aux résultats** du PRDAR est à définir et à mettre en œuvre, en intégrant notamment les nouveaux usages des technologies de l'information. Une définition précise des résultats produits par les Chambres d'agriculture ayant un caractère public et de ceux constituant des données privées est également nécessaire.

Réponses aux 10 questions évaluatives

Q 1. Dans quelle mesure la construction du PRDAR et le choix des actions conduisent-ils à assurer la cohérence interne du programme ?

Le PRDAR du Centre présente un bon niveau de cohérence interne. Il a été construit et il est mis en œuvre avec la plupart des éléments constitutifs d'un programme public. Un petit nombre d'éléments critiques sont néanmoins manquants et font que, malgré cette cohérence, le PRDAR a été jusqu'au stade du mi-parcours principalement mobilisé de façon interne aux Chambres d'agriculture du Centre, et avec un effet de levier relativement faible.

Le pilotage transversal et la gestion de chaque action comme un projet sont les principaux éléments qui donnent au PRDAR cette cohérence. Des choix stratégiques cohérents ont été faits, avec un programme centré sur les méthodes de travail et des actions reprenant l'orientation nationale de développement durable. Ceci donne satisfaction aux participants mais l'ensemble est dépendant d'un petit nombre de personnes qui pilotent le PRDAR et donc de leur continuité. Le programme n'a pas été institutionnalisé.

Moyens, actions et priorités du programme constituent un cadre cohérent lorsque l'on examine la logique « vécue » par les acteurs et non la structure présentée dans le document de programme. Deux principales catégories d'action ou composantes se dégagent, relatives respectivement aux références et à l'émergence de projets de filière ou de territoire. L'ensemble est en phase avec la politique de développement agricole affichée par la Chambre régionale d'agriculture.

Parmi les points faibles qui viennent affaiblir la cohérence du programme, seul l'un est relatif au choix des actions comme le suggère la formulation de la question. Le problème n'est pas le nombre d'actions retenues – 12, c'est-à-dire le maximum – mais le fait que les composantes du programme ne sont pas mobilisées pour faciliter le pilotage et renforcer les liens entre conseillers.

Des trois objectifs du programme, objectifs relatifs à l'anticipation, à la diffusion des résultats et à la mutualisation entre conseillers, le troisième est celui qui a été le mieux défini et poursuivi. De véritables « mots clés » relatifs aux méthodes de travail, et notamment à la gestion de projet, sont employés de façon interne avec un effet visible. Inversement il n'y a pas eu de communication sur les autres objectifs et donc sur la raison d'être du programme. Il en résulte une très faible visibilité de la justification du programme, y compris au sein des Chambres d'agriculture.

Q 2. Dans quelle mesure le PRDAR est-il cohérent et articulé avec les autres programmes régionaux ?

Les conseillers du PRDAR participent à de nombreux autres programmes en rapport avec les actions du PRDAR. L'écueil d'un PRDAR simple complément de financement pour ces autres programmes a été évité grâce à la bonne cohérence interne (Q1). La question de la cohérence externe se pose donc principalement par rapport aux cadres d'intervention de l'Etat et de la Région et aux programmes des intervenants du conseil autres que les Chambres d'agriculture.

Le programme est cohérent avec l'orientation vers le développement durable demandée au niveau national pour le CASDAR, cette orientation constituant l'un des choix stratégiques qui ont été faits dans le pilotage du programme. Les actions du PRDAR contribuent

également à la politique de filière de la Région et à sa politique territoriale.

Cette double inscription se fait néanmoins sans affichage clair. Il en résulte non seulement un manque de visibilité, dommageable à l'effet de levier attendu du programme, mais également une absence de traitement de l'interface entre performance économique et performance environnementale. Un positionnement commun à ce sujet entre les Chambres d'agriculture, l'Etat et la Région a manqué.

La cohérence entre le programme et l'orientation nationale de l'Etat aurait pu constituer une opportunité pour développer de nouveaux partenariats, avec ou sans partage du financement CASDAR. Cela n'a pas été le cas. L'absence de collaborations externes limite la capacité du programme à mobiliser les acteurs concernés et à assurer la bonne diffusion des résultats.

Q3. Dans quelle mesure le PRDAR permet-il d'anticiper les évolutions ?

L'anticipation, terme mis en avant dans les textes nationaux relatifs du CASDAR, constitue l'un des objectifs « vécus » par les acteurs du programme. Il s'agit de mieux aider les agriculteurs à anticiper dans un contexte en évolution. Un certain effet d'anticipation est visible mais il concerne plus les conseillers que les agriculteurs.

La gestion de chaque action en mode projet crée un cadre favorable à l'anticipation par les conseillers. Les groupes par projet sont néanmoins plus tournés vers l'accompagnement de la demande des agriculteurs que vers l'anticipation.

Par ailleurs, ces groupes de conseillers contribuent à encourager le maintien ou la création de « chaînes de conseil » spécifiques aux Chambres d'agriculture. Ce fonctionnement est en décalage avec la demande de la majorité des agriculteurs. Le fait que les résultats fassent l'objet d'une diffusion limitée vient s'ajouter à ce fonctionnement interne pour limiter l'effet du programme sur l'anticipation par les agriculteurs.

Plusieurs autres facteurs sont très peu mobilisés alors qu'ils permettraient aux conseillers et aux agriculteurs de mieux anticiper. L'approche prospective constitue, avec la communication, l'une des grandes absentes du programme alors que c'est un ingrédient indispensable pour une adaptation positive aux nouveaux enjeux. Les « innovants », qu'ils soient agriculteurs, conseillers spécialisés des Chambres d'agriculture ou autres acteurs du conseil, restent largement hors des projets du PRDAR. Le conseil est déséquilibré en faveur des options techniques ou des options économiques, à l'exception des références ROSACE relatives à l'élevage. Les conseillers « innovants », qu'ils soient dans ou hors des Chambres d'agriculture, demeurent largement hors du programme.

L'action « efficacité des intrants et qualité de l'eau » se distingue parmi les 4 actions étudiées. Elle est nettement, et de façon croissante, tournée vers l'anticipation autour de nouveaux systèmes de production. Cette action intègre en effet plusieurs facteurs d'anticipation. L'action « appui à l'émergence de projets de développement local » consiste à mettre au point une nouvelle méthode d'intervention sans traiter de nouveaux enjeux pour les territoires (Q 7).

Q 4. Dans quelle mesure le PRDAR peut-il être un vecteur dans les travaux de mutualisation des Chambres d'agriculture ?

La mutualisation entre conseillers des Chambres d'agriculture est l'un des deux objectifs « vécus » du PRDAR de la région Centre. Cette mutualisation est en marche de longue date, mais elle se renforce effectivement en 2009 avec la définition d'une stratégie régionale pour le programme, la création de nouveaux groupes métier et la capitalisation de l'expérience dans les groupes de projet.

Le PRDAR démontre la faisabilité technique de la mutualisation institutionnelle entre Chambres d'agriculture. Il souligne l'apport positif des groupes par projet et du pilotage transversal, apport qui constitue un atout dans un nouveau fonctionnement des Chambres d'agriculture. En effet celui-ci conduit à une extension de la gestion par projet, au-delà des actions du PRDAR.

Les travaux de mutualisation des Chambres d'agriculture se sont largement déroulés de façon indépendante de la gestion du programme. En effet le pilotage du PRDAR s'est déroulé sans réelle interaction avec les directions des Chambres d'agriculture et la question de la mutualisation entre élus des Chambres d'agriculture est restée hors du champ du programme. Le COREDEF a plus fonctionné comme un forum d'acteurs autour des actions du programme que comme une instance de pilotage partenarial. Le caractère resté très départemental de la diffusion des résultats du PRDAR résulte pour partie de cette situation. Le programme finance des produits écrits qui sont produits régionalement et sont de bonne qualité mais dont l'utilité pour les agriculteurs est questionnée.

Q 5. Dans quelle mesure le PRDAR favorise-t-il l'activité des conseillers relative au transfert des résultats en matière d'optimisation des utilisations des intrants ?

L'action 1.1.1 du PRDAR, intitulée « efficacité des intrants et qualité de l'eau », est celle qui mobilise le plus grand nombre de conseillers. Le PRDAR permet le maintien d'une production de références variées prenant en compte les spécificités des territoires, tout en assurant la mutualisation de la production de ces références et de la capitalisation des résultats. Les références concernent principalement le champ classique de l'expérimentation annuelle, une nouvelle approche à caractère pluriannuel, centrée sur les systèmes économes, étant en cours d'émergence.

L'action 1.1.1. fonctionne comme un espace de partage et d'échanges entre conseillers. Cet espace est non pas limité aux personnes directement impliquées dans le groupe projet mais ouvert plus largement aux conseillers. Ces échanges ne concernent néanmoins pas les méthodes de conseil, un sujet pourtant particulièrement important puisque de nombreux facteurs autres que la technique interviennent dans la relation de conseil. La diffusion des résultats reste assurée au travers du réseau resté bien structuré des groupes de développement agricole.

Les références relatives aux techniques de production agricole sont perçues par les agriculteurs comme faciles d'accès sans que ceci constitue un effet du PRDAR. La diffusion en dehors du « premier cercle » constitué par les groupes se fait au travers de canaux classiques tels que les journaux agricoles départementaux. Les nouveaux moyens mobilisés (plaquettes techniques, sites institutionnels des Chambres d'agriculture) apparaissent constituer une réponse peu adaptée pour améliorer l'accès aux résultats. « L'optimisation des intrants » est un message historique qui demande à être mis à jour. Les autres acteurs du conseil sont associés ponctuellement et donc très peu mobilisés en tant que relais ou prescripteurs (Q 3).

Q 6. Dans quelle mesure le PRDAR contribue-t-il à l'optimisation des compétences des Chambres d'agriculture face à la diversité des problématiques innovantes traitées et à la volatilité de la demande et au regard du nombre de bénéficiaires potentiels ?

Le PRDAR a financé, de façon limitée, la poursuite de la mutualisation entre Chambres d'agriculture dans le champ de la biomasse et de l'énergie dans un contexte où les Chambres développaient une large gamme de services. Cette mutualisation s'imposait puisque des compétences techniques complémentaires étaient apparues dans chaque département.

Les conseillers ont accompagné les projets d'exploitations diversifiées ainsi que les demandes de collectivités pour les nombreuses filières relatives à la biomasse ou énergies renouvelables. Les conseillers ont pu dégager du temps, grâce au financement PRDAR, pour un accompagnement en phase amont des projets. Ils ont ainsi pu assurer une meilleure représentation du secteur agricole par rapport aux autres acteurs de ces nouvelles filières.

Cet accompagnement est jugé positivement par les agriculteurs bénéficiaires mais une situation de grande dispersion s'est mise en place. Le recentrage des Chambres d'agriculture sur des actions de conseil entièrement gérées par leurs organismes, encouragé par le PRDAR, (Q 3) a également contribué à cette dispersion. Les énergies renouvelables et les biomatériaux présentent une dynamique de type recherche et développement dont les prescripteurs sont *in fine* les grandes collectivités et les acteurs économiques hors agriculture. La filière photovoltaïque est en phase de répliation dans ce processus R&D, la filière méthanisation en phase de projets de référence et la filière bois-énergie (hors forêt) est en phase pilote dans les territoires observés. Une formalisation par les Chambres d'agriculture de leurs modalités de conseil à chacune des phases de R&D a manqué. Sans anticipation du changement d'échelle et de nature de la demande, l'arrivée d'un nouveau stade désorganise le conseil. C'est particulièrement vrai pour le stade de répliation.

L'inclusion de cette action dans le PRDAR, avec un angle d'entrée technique et sans lien avec les actions de type « références », a par ailleurs conforté l'orientation du conseil vers la spécialisation technique. Si des ponts entre actions du PRDAR avaient existé, un conseil plus global et une complémentarité avec une approche des systèmes d'exploitation auraient pu être soutenus, mais cela n'a pas été le cas (Q1).

Q 7. Dans quelle mesure les activités menées au sein de l'action 3.5 du PRDAR apportent-elles une plus-value en regard des actions conduites par d'autres intervenants (animateurs de Pays, ...) ?

Les Chambres d'agriculture fournissent de longue date un appui opérationnel aux Pays pour l'ingénierie financière de leurs contrats avec la Région. Elles développent actuellement une intervention plus large auprès des collectivités, dont des territoires périurbains, et une offre d'interventions variées.

L'action « appui à l'émergence de projets locaux » est conçue pour établir une distinction entre cet appui, financé dans le cadre du PRDAR, et les prestations d'étude auprès des territoires. Les conseillers mettent en avant une méthode basée sur le renforcement de groupes d'agriculteurs en lien avec les projets des territoires. La formalisation de cette séquence d'activités concerne encore peu de projets et sa visibilité est faible pour les territoires concernés.

Le PRDAR 2009-2013 a fortement renforcé la mutualisation entre conseillers spécialisés dans le champ de l'appui aux projets des territoires ruraux et périurbains avec la formation d'un nouveau « groupe métier » régional dont la compétence est reconnue par les acteurs des territoires. Il s'agit d'une compétence opérationnelle de gestion de projet. Inversement, ce groupe métier apparaît avoir des liens faibles avec les autres conseillers des Chambres d'agriculture. C'est l'un des effets indésirables de la gestion individualisée des projets du PRDAR (Q 1), alors que les collectivités semblent être également demandeuses d'un appui organisationnel au stade de la mise en œuvre d'un projet.

Q8. Dans quelle mesure le PRDAR contribue-t-il à l'émergence de thématiques nouvelles et plus partenariales ? (cette question concerne les actions 2.5 – productions non alimentaires - et 3.5 – appui à l'émergence de projets locaux).

Les conseillers engagés dans le PRDAR assurent une fonction d'interface entre les agriculteurs, les territoires, les financeurs et, dans certains cas pour l'action 2.5, les opérateurs industriels. Deux facteurs sont potentiellement facilitateurs de l'anticipation, le fait que les conseillers puissent, grâce au temps financé au travers du PRDAR, répondre sans retard aux nouvelles demandes, et l'appui à de nouvelles dynamiques collectives au stade de l'émergence de projet. Les conseillers sont pourtant dans ces deux actions principalement dans une position d'accompagnement.

Les démarches partenariales, qui sont largement reconnues comme étant porteuses d'une dynamique de développement dans les territoires ruraux, sont largement absentes du PRDAR. Les conseillers s'insèrent simplement dans des démarches existantes de territoire, ou en deviennent des intervenants à titre payant. Les partenariats, réels entre certains territoires et la Chambre départementale d'agriculture, constituent une opportunité localisée et non un engagement organisé des Chambres d'agriculture dans une nouvelle démarche « multi-acteurs ». Les groupes suivis restent pour l'instant généralement constitués d'agriculteurs au lieu de former un espace de rencontre entre des acteurs diversifiés.

L'action « appui à l'émergence de projets » produit des fiches par projet sur des thématiques variées, dont les produits non alimentaires. Par ces références, les Chambres d'agriculture peuvent potentiellement apporter ou transmettre de nouvelles idées, et donc contribuer à une dynamique de développement autrement qu'en s'insérant dans de nouveaux partenariats. Néanmoins ces fiches constituent plus un témoignage sur les compétences des conseillers que des fiches de capitalisation. Ainsi, comme pour les autres actions étudiées, les résultats du PRDAR ont un statut non clarifié, entre domaine public et domaine privé.

Q9. Dans quelle mesure le dispositif de production de références systèmes ROSACE a-t-il un rôle structurant des différents métiers de conseil ?

ROSACE est une base de données fonctionnelle de cas types qui décrivent l'ensemble des systèmes de production de la région Centre, construite sur la base d'un ensemble d'exploitations performantes constituant le « réseau ROSACE ». La démarche ascendante, historique, est régionalisée depuis sa création il y a 20 ans. Elle continue à être propice à la mutualisation entre les conseillers qui suivent les exploitations ROSACE.

ROSACE, contrairement à son objectif historique qui est toujours affiché dans le document du PRDAR, ne constitue pas un outil de structuration du conseil. C'est à la fois un outil à destination des élus des Chambres d'agriculture, à travers la modélisation qu'il permet, et un moyen interne de formation pour les jeunes conseillers des Chambres d'agriculture et pour les candidats à l'installation en agriculture.

Au-delà, les conseillers autres que les conseillers ROSACE utilisent peu les résultats, et la diffusion auprès des organismes autres que les Chambres d'agriculture est ponctuelle. En effet elle est décidée au cas par cas en fonction des demandes et des liens entre la Chambre départementale concernée et le demandeur.

Il en résulte un faible niveau général d'appropriation, hors des réseaux ROSACE, de l'approche globale qu'apportent les références sur les systèmes d'exploitation et de son utilité pour assurer une continuité entre les aspects techniques et économiques dans la décision en agriculture.

Q10. Dans quelle mesure de nouvelles utilisations de l'outil régional ROSACE sont-elles susceptibles de contribuer à la prospective et l'anticipation ?

Depuis 2009, ROSACE, historiquement outil de conseil global, a évolué vers une fonction d'outil de simulation pour l'analyse économique à destination des élus des Chambres d'agriculture. Sans avoir déclenché cette évolution, le PRDAR la facilite. Il maintient en l'état les moyens d'observation d'un ensemble d'exploitations performantes. Il permet l'entrée progressive de nouveaux systèmes d'exploitation. Les conseillers économiques des Chambres d'agriculture utilisent les moyens de modélisation de ROSACE pour des travaux de simulation. L'insertion en cours de ROSACE dans le réseau national de références des Chambres d'agriculture INOSYS va renforcer cette orientation en homogénéisant les résultats disponibles sur les grandes cultures. Cette échelle d'observation nationale est déjà en place pour l'élevage, et est même européenne pour le lait.

ROSACE ne permet pas d'intégrer les exploitations innovantes dans les bases de données. Ces exploitations innovantes sont suivies séparément et vont faire l'objet d'un volet spécifique dans INOSYS. Par ailleurs il n'existe pas de comparaison entre les exploitations ROSACE et les autres exploitations, les résultats ROSACE n'étant pas directement transposables.

Les simulations dans la région Centre basées sur les résultats ROSACE sont réalisées en réponse aux demandes des décideurs des Chambres d'agriculture et d'autres organismes, dont l'Etat. Elles traitent principalement de la préfiguration de la PAC. Il ne s'agit donc pas d'une utilisation dans l'ensemble du champ de la prospective.

La propriété intellectuelle des résultats ROSACE n'a pas été clairement définie. Les données des cas types, lorsqu'elles sont diffusées, ne permettent pas une utilisation en prospective par d'autres acteurs. Par ailleurs les exploitations agricoles autres que celles participant directement à ROSACE ont accès à un simple memento. Elles en font un usage limité, cette information n'étant pas conçue pour permettre de comparer des alternatives dans l'orientation des exploitations.



Consultez-nous :

Le clos de l'agriculture
371 avenue Louis Ravas
34080 Montpellier France
Tél. : (33) 04 67 04 07 32
Fax : (33) 04 67 04 09 88
e-mail : tercia@tercia.fr

